

PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 902-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 décembre 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 902-2023 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2024.

QUE ce règlement est disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau en communiquant au bureau de la greffière par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel au greffe@saint-georges.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges, ce 20° jour de décembre 2023.

M Isabelle Beaulieu, notaire

Greffière